

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DEVE 131 Cimetière du Père Lachaise-Apposition d'une stèle en mémoire des disparus des Abdellys-Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'ONAC.

**Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec l'ONAC pour la mise à sa disposition d'un terrain au cimetière du Père Lachaise en vue de l'édification d'une stèle commémorative à la mémoire des vingt soldats disparus dans les Abdellys en 1956 en Algérie ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'ONAC la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain au cimetière du Père Lachaise en vue de l'édification d'une stèle commémorative à la mémoire des vingt soldats disparus dans les Abdellys en 1956 en Algérie.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO